

# FAR'FOUILLE

**DIMANCHE  
7 JUIN 2026**  
DE 8H00 À 17H00



**PETITE RESTAURATION SUR PLACE**

**MONNETIER-MORNEX**  
DANS LES JARDINS DE LA VILLA LEIRENS

**TOURISME  
& LOISIRS**  
Monnetier Mornex Esserts Salève



Infos et réservations : [tourismeloisirs74@gmail.com](mailto:tourismeloisirs74@gmail.com)

## BULLETIN D'INSCRIPTION FAR'FOUILLE 2026

**Monnetier-Mornex-Esserts-Salève**  
**Dans les jardins de la Villa Leirens**

Mme, Mr,  
Nom, prénom: .....  
Adresse complète : .....

Téléphone : .....

Mail: .....

**Ecrire en lettres majuscules**

Joindre :

- Copie des papiers d'identité
- Chèque à l'ordre de Tourisme et Loisirs
- Acceptation du règlement

N° du chèque :		Nombre de mètres total	Montant total
Emplacement	3 € le m	Nombre mètres total	€

Fait à .....

Le .....

Signature :

## Far'fouille 2026 Règlement

### Horaires et lieu de la manifestation :

- \* Dans les jardins PRIVÉS de l'Armée du Salut (Villa Leirens)
- \* L'accueil des exposants débute à **6h30**. Ces derniers s'installent entre **6h30 et 7h30**.
- \* Sauf autorisation de l'association, aucun départ ne sera autorisé avant 16h30.

### 2/ Les emplacements :

- \* Ils sont attribués après validation du dossier d'inscription complet par ordre chronologique de réception et paiement.
- \* L'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué.
- \* Les véhicules stationneront sur le parking de la Villa Leirens à la place qui leur sera attribuée. La route devra rester dégagée par sécurité.
- \* L'exposant ne pourra pas modifier son emplacement, seule l'association le fera si nécessaire.
- \* Les places non occupées après **7h45** ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'association Tourisme et Loisirs.
- \* Aucune table, chaise ni équipement ne sera fourni par l'association.

### 3/ Tarifs des emplacements :

- \* **3 € le mètre linéaire**
- S'agissant d'un cadre champêtre, les voitures ne sont pas autorisées à rester dans le parc pendant la journée en dehors de la dépose. Parkings à disposition aux alentours. Même pour les personnes PMR**

### 4/ Ventes :

- \* La vente de boissons, alimentation ainsi que la restauration est strictement réservée à Tourisme et Loisirs.
- \* Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'association ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...) **et à ne vendre aucun objet volé.**
- \* Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés dans le périmètre de la farfouille en fin de journée.

L'exposant s'engage à reprendre les invendus ou à les mettre en décharge.

### 5/ Responsabilités :

- \* L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
- \* L'exposant ne doit pas être commerçant, ne doit vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce) et ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal).
- \* La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- L'exposant s'engage à respecter et faire respecter les normes sanitaires en vigueur.

### 6/ Inscription :

- \* A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ( 1722 route du salève 74560 Monnetier Mornex) à l'attention de Tourisme et Loisirs

**Jusqu'au lundi 1 juin 2026**

- \* L'inscription sera valide après réception du dossier complet, à savoir :
  - **Le bulletin d'inscription**
  - **La photocopie recto-verso de la carte d'identité,**
  - **Le règlement par chèque à l'ordre de Tourisme et Loisirs.**
- \* En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'association au moins 1 semaine avant le début de la farfouille; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.
- \* L'inscription est confirmée par mail ou téléphone.

**L'armée du Salut nous accorde sa confiance : nous tenons à l'honorer pour pouvoir revenir l'an prochain, sous les arbres majestueux du jardin.**

**RENSEIGNEMENTS :**

**tourismeloisirs74@gmail.com**

**J'accepte le règlement : date et signature**